

**FORMIQUE (ACIDE)
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES****FORMICUM ACIDUM
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES****Formicum acidum ad praeparationes homoeopathicas**CH₂O₂M_r 46,03**DEFINITION**

Acide formique.

Teneur : 98,0 pour cent à 101,0 pour cent *m/m* de CH₂O₂.**CARACTERES***Aspect* : liquide limpide, incolore, corrosif, miscible à l'eau, à l'éthanol et au chlorure de méthylène.**IDENTIFICATION**

- A. La solution S est fortement acide (2.2.4).
- B. À 1 mL d'acide formique, ajoutez 4 mL de *solution de nitrate d'argent R1*. Chauffez. Il se forme un précipité noir d'argent qui peut se déposer sous forme de miroir.

ESSAI**Aspect de la solution.** A 2 mL d'acide formique, ajoutez 8 mL d'*eau R (solution S)*. La solution S est limpide (2.2.1) et incolore (2.2.2 - *Procédé I*).**Chlorures** (2.4.4) : au maximum 20 ppm.Prélevez 2,5 g d'acide formique et complétez à 15 mL avec de l'*eau R*.**Sulfates** (2.4.13) : au maximum 50 ppm.À 5 g d'acide formique, ajoutez 50 mg de *carbonate de sodium anhydre R*. Evaporez à siccité. Dissolvez le résidu dans 1 mL d'*acide chlorhydrique dilué R* et complétez à 25 mL avec de l'*eau distillée R*.**Sulfites** : au maximum 20 ppm.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Prélevez 50 g d'acide formique et complétez à 100 mL avec de l'eau R. Ajoutez 2,5 mL d'iode 0,005 M. La solution reste colorée en jaune.

Résidu à l'évaporation : au maximum 0,05 pour cent. Evaporez au bain-marie 20,0 g d'acide formique et desséchez à 100-105 °C jusqu'à masse constante. La masse du résidu n'excède pas 10 mg.

DOSAGE

Pesez exactement une fiole conique à bouchon rodé contenant 10 mL d'eau R, introduisez rapidement 1,0 mL d'acide formique et pesez de nouveau. Ajoutez 50 mL d'eau R et titrez par de l'hydroxyde de sodium 1 M en présence de 0,5 mL de solution de phénolphtaléine R.

1 mL d'hydroxyde de sodium 1 M correspond à 46,03 mg de CH_2O_2 .

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Pharmacopée française janvier 2017